

Votre contact

Christelle COUE-ROBELIN
05 49 61 20 66
couec@poitou.ifrb.fr

Durée

2,00 jour(s)
14:00 heures

Public

Dirigeant d'entreprise, personnel de direction, responsable technique, chargé d'affaires, conducteur de travaux, etc.

Pré-requis

S'intéresser aux marchés de la rénovation ou de la construction de bâtiments accessibles.

Moyens pédagogiques et supports

Apports théoriques (diaporama).
Mises en situation de handicap (séquence 4).
Atelier pédagogique et ludique portant sur la « Signalétique » (séquence 7).
Etude de cas (séquence 8).
Fiches de synthèse par métier (séquence 9).
Une documentation complète est remise aux stagiaires : support de formation en version Papier, CD contenant le support de formation en version numérique, fond documentaire relatif à la réglementation, documents techniques, guide général relatif à l'adaptation du logement...

Profil des intervenants

Consultant-formateur en accessibilité.
Tous les formateurs exercent des missions de conseil au sein d'un bureau d'études Accessibilité.

Informations complémentaires

Objectifs de la formation

Se positionner sur les marchés de la rénovation ou de la construction de bâtiments accessibles

Objectifs pédagogiques

Prendre en compte le dispositif réglementaire relatif à la loi du 11 février 2005 et la problématique du handicap / du vieillissement de la population

Mettre en œuvre les nouvelles dispositions techniques lors des travaux neufs et/ou de réhabilitation

Analyser et répondre aux besoins des différents interlocuteurs : maîtres d'ouvrage, usagers, prescripteurs, financeurs, bureaux de contrôle...

Contenu

1. Présentation du label Les Pros de l'Accessibilité

2. La Loi du 11 février 2005

Contexte global de la réglementation
Les deux principes-clé
Nouveauté introduite par l'ordonnance du 26 septembre 2014

3. Connaissances liées au handicap

Les différentes populations de personnes en situation de handicap
Le cas particuliers des personnes âgées
Les besoins fondamentaux à satisfaire liés aux différentes déficiences
Les points de vigilance à prendre en compte dans tout projet de construction / travaux

4. Mises en « situation de handicap » des stagiaires

Utilisation du fauteuil roulant [moteur], de la canne blanche et de lunettes adaptées [visuel], du casque [auditif]

5. Champ d'application de la loi du 11 février 2005

Les conséquences de la loi sur le cadre bâti NEUF et EXISTANT (ERP / BHC / MI et locaux soumis au code du travail)
Les marchés de l'accessibilité, dans le cadre bâti : neuf, existant soumis à mise en conformité réglementaire, existant nécessitant des adaptations
Chiffres clés du marché de l'accessibilité
Les aides possibles

6. Obligations et procédures relatives au cadre bâti Neuf / Existant (Etablissement Recevant du Public - ERP / Bâtiment d'Habitation Collectif - BHC et Maison individuelle - MI) et voirie publique

Cadre réglementaire
Rôles et responsabilité des différents acteurs d'un projet : Maître d'Ouvrage / Maître d'œuvre - Bureau d'Etudes / Entreprise en charge des travaux / Contrôleur technique

7. Les principales prescriptions techniques avec prise en compte des spécificités ERP et logements

8. Mise en application des règles d'accessibilité

Sur la base d'une grille de relevé terrain simplifiée (élaborée par la FFB), les stagiaires procéderont à l'évaluation de l'accessibilité des locaux de la formation (accès au bâtiment, circulation horizontale et verticale, locaux...)

9. La prise en compte de l'accessibilité par Fiche métier

Critères et modalités d'évaluation

A l'issue de la formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs pédagogiques à l'aide d'un questionnaire.

